

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_006

Schéma de conciliation des activités de loisirs liées à l'eau Tarn-amont : lancement des actions 12 et 13 et renouvellement de l'action 11

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Patrick PES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Daniel AURIOL représenté par Richard SARRAU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 16 janvier 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 14	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques (PPG MA),

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la délibération DE_2025_022 du comité syndical du 22 mai 2025 validant le schéma de conciliation des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau,

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite de l'épisode de sécheresse de 2022, le Syndicat a engagé avec l'ensemble des partenaires concernés une mission de médiation-dialogue territorial autour des activités de loisirs liées à l'eau.

Ce travail de concertation a permis de coconstruire un schéma de conciliation des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau. Il a pour objectif, à travers 26 fiches actions, de favoriser des pratiques plus respectueuses de nos cours d'eau dans un contexte de changements climatiques.

Il rappelle l'axe 3 « améliorer par des solutions concrètes l'équilibre entre activités et milieux, selon l'intensité de pratiques » de ce schéma, et l'orientation « construire et organiser les solutions de réduction des impacts pendant la période de haute intensité touristique » et les deux actions :

12 - Assurer la présence quotidienne de binômes « River Patrol » de médiation/ régulation des

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026
Date de réception de l'AR: 29/01/2026
048-200080547-DE_2026_006-DE
A G E D I

comportements inadaptés sur les principaux sites de baignade à enjeux, identifiés et sur la rivière,
13- Signalisation temporaire des veines d'eau sur les parcours principaux pour limiter les échouages.

Ces actions prioritaires consistent essentiellement à décliner une sensibilisation sur les parcours canoë du Tarn (et Dourbie), en canoë pendant la période estivale, et éventuellement les ponts de mai-juin, sur les périodes de haute intensité de fréquentation touristique.

Il propose une mise en œuvre test dès la saison estivale 2026 et pour cela souhaite renforcer l'équipe technique par un personnel à temps non complet sur la thématique des activités liées à l'eau.

Plusieurs partenariats sont en cours d'étude pour faciliter la mise en œuvre technique et financière de l'action : CPIE du Rouergue (dispositif Ambass'acteurs de l'environnement), via le PNR des Grands Causses (futur appel à projet ANCT Massif-central), collaboration avec le Grand Site de Grand France des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses.

Le Président rappelle que cet axe 3 intègre également l'action 11 : Assurer la présence quotidienne de binômes d'ambassadeurs des cours d'eau sur les sites de baignade et dans les hébergements de plein air. Cette action mise en place depuis 2023 a désormais démontré son importance dans la sensibilisation estivale. Il est donc proposé de la renouveler annuellement.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le lancement de ces deux actions 12 et 13 pour une année test, et le renouvellement annuellement de l'action 11.

Autorise le Président à rechercher et solliciter les aides publiques en vue d'établir un plan de financement définitif.

Autorise le Président à signer des conventions de partenariat ainsi que toutes pièces utiles se rapportant à ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29/01/2026
et publié ou notifié
le 03/02/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026
Date de réception de l'AR: 29/01/2026
048-200080547-DE_2026_006-DE
A G E D I